

---

# NATURA 2000

## FORMULAIRE STANDARD

POUR LES ZONES DE PROTECTION SPECIALE (ZPS)

POUR LES SITES ELIGIBLES COMME SITES D'INTERET  
COMMUNAUTAIRE (SIC)

ET

POUR LES ZONES SPECIALES DE CONSERVATION (ZSC)

---

### 1. IDENTIFICATION DU SITE

<i>1.1. TYPE</i>	<i>1.2. CODE DU SITE</i>	<i>1.3. DATE DE COMPILATION</i>	<i>1.4. MISE A JOUR</i>
K	FR4201801	199512	200703

*1.5. RELATION AVEC D'AUTRES SITES DE NATURA 2000*

CODE DE SITES NATURA 2000

FR4211814

*1.6. RESPONSABLE(S):*

DIREN Alsace / SPN-IEGB-MNHN

*1.7. APPELLATION DU SITE:*

MASSIF DU DONON, DU SCHNEEBERG ET DU GROSSMANN

*1.8. INDICATION DU SITE ET DATES DE DÉSIGNATION/CLASSEMENT:*

*DATE SITE PROPOSÉ ÉLIGIBLE COMME SIC:*

200402

*DATE SITE ENREGISTRÉ COMME SIC:*

*DATE DE CLASSEMENT DU SITE COMME ZPS:*

*DATE DE DÉSIGNATION DU SITE COMME ZSC:*

## 2. LOCALISATION DU SITE

### 2.1. COORDONNÉES DU CENTRE

LONGITUDE

E 7 15 58

W/E (Greenwich)

LATITUDE

48 32 8

### 2.2. SUPERFICIE (HA):

3151.00

### 2.3. LONGUEUR DU SITE (KM):

### 2.4. ALTITUDE (M):

MIN

250

MAX

999

MOYENNE

700

### 2.5. RÉGION ADMINISTRATIVE:

CODE NUTS

FR421

NOM DE LA RÉGION

Bas-Rhin

% COUVERT

100

### 2.6. RÉGION BIOGÉOGRAPHIQUE

Alpine

Atlantique

Boreale

Continentale

Macaronesienne

Mediterranéeenne

### 3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

#### 3.1. TYPES D'HABITATS présents sur le site et évaluation du site pour ceux-ci:

##### TYPES D' HABITAT ANNEX I:

CODE	% COUVERT	REPRÉSENTATIVITÉ	SUPERFICIE RELATIVE	STATUT DE CONSERVATION	EVALUATION GLOBALE
9160	27	B	B	B	B
9110	21	A	C	A	A
9130	6	B	C	A	A
6210	2	B	C	B	B
6510	2	B	C	B	B
6520	2	C	C	B	B
9410	2	C	B	B	B
4030	2	B	C	B	B
9170	1	D			
7110	1	C	C	B	B
91D0	1	C	C	B	B
8220	1	D			
3260	1	D			
7120	1	D			
9180	1	C	C	B	B
91E0	1	C	C	B	A

### **3.2. ESPECES**

***mentionnées à l' Article 4 de la Directive 79/409/CEE***

***et***

***figurant à l'Annexe II de la Directive 92/43/CEE***

***et***

***évaluation du site pour celles-ci***

**3.2.a. ESPECES - OISEAUX visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil****3.2.b. ESPECES - Oiseaux migrateurs régulièrement présents sur le site non visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil****3.2.c. ESPECES - MAMMIFERES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil**

CODE	NOM	POPULATION			EVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migratoire		Population	Conservation	Isolement	Globale
			Nidific.	Hivern.				
1361	Lynx lynx	li			C	C	C	C
1324	Myotis myotis	P	700 f.		C	B	C	B
1303	Rhinolophus hipposideros	R			C	B	C	B

**3.2.d. ESPECES - AMPHIBIENS et REPTILES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil****3.2.e. ESPECES - POISSONS visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil**

CODE	NOM	POPULATION			EVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migratoire		Population	Conservation	Isolement	Globale
			Nidific.	Hivern.				
1163	Cottus gobio	R			C	B	C	B

**3.2.f. ESPECES - INVERTEBRES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil**

CODE	NOM	POPULATION			EVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migratoire		Population	Conservation	Isolement	Globale
			Nidific.	Hivern.				
1083	Lucanus cervus	R			C	B	C	B

---

**3.2 g. ESPECES - PLANTES visées à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil**

CODE	NOM	POPULATION	EVALUATION DU SITE			
			Population	Conservation	Isolement	Globale
1381	Dicranum viride		C	B	B	C

## 3.3. Autres espèces importantes de Flore et de Faune

GROUPE	NOM SCIENTIFIQUE	POPULATION	MOTIVATION
B M A R F I P	P Anacamptis coriophora (L.) R.M. Bat	P	D
	P Anemone sylvestris L.	P	D
	P Anthemis arvensis L.	P	D
	P Aster amellus L.	P	D
	P Astragalus cicer L.	P	D
	P Avenula pratensis (L.) Dumort.	P	D
	P Bromus secalinus L.	P	D
	P Carex praecox Schreber	P	D
	P Caucalis platycarpos L. [1753]	P	D
	P Cephalanthera damasonium (Miller) D	P	D
	P Cephalanthera rubra (L.) L.C.M. Ric	P	D
	P Consolida regalis S.F. Gray	P	D
	P Crepis praemorsa (L.) F.L. Walther	P	D
	P Crepis pulchra L.	P	D
	P Dactylorhiza latifolia (L.) Soó	P	D
	P Dactylorhiza viride (L.) R.M. Batem	P	D
	P Daphne laureola L.	P	D
	P Dianthus deltoides L.	P	D
	P Dianthus superbus L.	P	D
	P Filago pyramidata L.	P	D
	P Gagea pratensis (Pers.) Dumort.	P	D
	P Gagea villosa (M. Bieb.) Sweet	P	D
	P Gentianella ciliata (L.) Borckh.	P	D
	P Globularia punctata Picot de Lapeyr	P	D
	P Lathyrus niger (L.) Bernh.	P	D
	P Leucojum vernum L.	P	D
	P Lithospermum arvense L.	P	D
	P Lythrum hyssopifolia L.	P	D
	P Monotropa hypopitys L.	P	D
	P Nepeta cataria L.	P	D
	P Ophrys apifera Hudson	P	D
	P Ophrys insectifera L.	P	D
	P Ornithogalum pyrenaicum L.	P	D
	P Osmunda regalis L.	P	D
	P Phleum paniculatum Hudson	P	D
	P Pulsatilla vulgaris Miller	P	D
	P Drosera rotundifolia L.	C	A
	P Eriophorum vaginatum L.	C	D
	P Osmunda regalis L.	C	D
	P Huperzia selago (L.) Bernh.	C	D
	P Andromeda polifolia L.	R	D
B	Accipiter gentilis	C	A
B	Accipiter nisus	C	A
B	Nucifraga caryocatactes	P	A
B	Serinus citrinella	P	A
B	Turdus torquatus	P	A
B	Anthus pratensis	P	A
	P Thelypteris palustris L.	P	D
	P Achillea nobilis L.	P	D
	P Actaea spicata L.	P	D
	P Adonis aestivalis L.	P	D
	P Agrostemma githago L.	P	D
	P Allium scorodoprasum L.	P	D
	P Althaea hirsuta L.	P	D
	P Saxifraga rosacea Moench	P	D

---

P	<i>Scandix pecten-veneris</i> L.	P	D
P	<i>Sorbus domestica</i> L.	P	D
P	<i>Thelypteris palustris</i> Schott	P	D
P	<i>Thymus serpyllum</i> L. sensu stricto	P	D
P	<i>Tulipa sylvestris</i> L.	P	D
P	<i>Turgenia latifolia</i> (L.) Hoffm.	P	D
P	<i>Veronica acinifolia</i> L.	P	D
P	<i>Vicia pisiformis</i> L.	P	D

(B = Oiseaux, M = Mammifères, A = Amphibiens, R = Reptiles, F = Poissons, I = Invertébrés, P = Plantes)



## 4. DESCRIPTION DU SITE

### 4.1. CARACTERE GENERAL DU SITE

Classes d'habitats	% couvert.
Forêts caducifoliées	55
Forêts de résineux	2
Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	4
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	6
Forêts mixtes	21
Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	8
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	1
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	2
<b>Couverture totale</b>	<b>100 %</b>

### Autres caractéristiques du site

Le site comporte deux parties distinctes, l'une d'entre elles, de 1200 ha, nettement montagnarde, l'autre, de 2200 ha collinéenne. Dans les altitudes hautes, le grès domine. Il constitue un relief accidenté, parsemé de nombreux blocs, donnant au paysage forestier un caractère imposant. Localement cependant, aux alentours du Nideck, le sol est plus riche. La partie basse, qui culmine aux alentours de 500 m, repose sur des grès ou des calcaires.

### 4.2. QUALITE ET IMPORTANCE

Les massifs du Donon, du Schneeberg et du Grossmann font partie d'un des plus vastes ensembles forestiers continus du Nord-Est de la France. Ils réunissent un échantillon représentatif et diversifié des habitats naturels de moyenne montagne : des tourbières à divers stades d'évolution, des forêts de ravin (érable/iaie), des hêtraies-sapinières, des sapinières-pessières, des landes et des prairies montagnardes, pour beaucoup d'entre eux, d'intérêt européen. Le luzulo-fagetum prend ici toute son extension. Les pessières-sapinières font partie des rares stations du massif vosgien où l'indigénat de l'Épicéa est avéré.

Si certains secteurs du massif ont été profondément transformés par la gestion forestière, d'autres conservent un aspect sauvage et un fonctionnement relativement naturel. De telles forêts de moyenne montagne, ayant conservé des îlots de nature "sauvage", sont devenues relativement rares dans l'Europe communautaire. D'une manière générale, les Vosges ont une forte responsabilité dans la conservation de certains habitats naturels de moyenne montagne à l'échelle de la Communauté européenne, en raison de leur qualité et de leur étendue.

De plus, le massif du Donon se singularise par le fait qu'il est essentiellement installé sur des grès, ce qui entraîne des particularités dans la composition des groupements végétaux. Au sein de ce massif essentiellement gréseux, certains secteurs à substrat beaucoup plus riche et sur fortes pentes, abritent de remarquables érable/raies à Lunaire (forêts de ravins).

La faune du Donon-Schneeberg-Grossmann est celle des forêts et des clairières de moyenne montagne au sein d'un grand massif. L'effet de massif a été, dans le passé, un facteur déterminant dans la sauvegarde du Cerf qui a repeuplé les Vosges à partir du noyau relictuel de ce site. Il a sans doute aussi joué un rôle dans le maintien des Tétracidés.

Les espèces d'intérêt communautaires sont des oiseaux relevant de la directive ad hoc. Pour les oiseaux, il s'agit d'espèces liées aux forêts naturelles (Grand Tétrac, Gélinoite, Chouette de Tengmalm), aux grandes futaies (Pic noir, Pic cendré), aux falaises rocheuses (Faucon pèlerin) et aux clairières (Pie grièche écorcheur, Bondrée apivore). Les premières sont les plus menacées. Une zone de protection spéciale pour les oiseaux recoupe le projet de ZSC. De plus, les autres espèces d'intérêt communautaire de ces massifs sont le Lynx, dont la réintroduction est engagée depuis une quinzaine d'années, deux chauves souris, dont une, le Grand Rhinolophe fer à cheval, n'a que des effectifs très faibles en France.

La partie collinéenne du site accueille une colonie de 700 femelles de Grand Murin.

Pour ce qui concerne la flore, le site dans son nouveau périmètre contribue à la préservation de la mousse Dicranum viride, qui se rajoute à celle des quelques espèces à valeur patrimoniales spécifiques des zones tourbeuses, et, à l'autre extrême, des collines sèches, présentes dans le site d'importance communautaire existant.

### 4.3. VULNERABILITE

La conservation des habitats forestiers passe notamment par celle d'un bon degré de naturalité, les mesures de gestion devant être définies pour chaque habitat en particulier. Pour les tourbières, bien connues mais relativement éloignées des réseaux de communication, les pressions (touristiques et foncières...) sont relativement limitées ; l'absence de perturbation artificielle sur la tourbière mais aussi sur son bassin versant doit être recherchée.

La survie et la prospérité d'espèces comme le Lynx, les Chauves-souris, le Grand Tétrás ou la Chouette de Tengmalm dépendent des mesures de gestion et des facteurs de dérangement affectant de vastes territoires.

La recherche de l'équilibre sylvocynégétique au niveau du massif est également un des facteurs importants sur lesquels il conviendra de travailler, pour permettre le maintien de la diversité floristique et d'une structuration des peuplements forestiers. En effet, la surdensité des cervidés conduit à un appauvrissement de la flore, à une modification de la composition dendrologique des peuplements au profit de l'Epicéa, moins appétant et à des dégâts divers sur les essences (écorçage, etc.).

Pour la pessière vosgienne (Epicéa autochtone) du chaos de la Maxe, des risques de pollution génétique sont à craindre, en raison de l'existence de plantations anciennes d'épicéas allochtones.

Les érablaies du Nideck souffrent d'une certaine affluence touristique estivale (visite de la cascade du Nideck).

Concernant le développement du tourisme et notamment des activités de "pleine nature", une réflexion globale pourrait être menée à l'échelle du massif. Ces pratiques pourraient ainsi être organisées dans le cadre d'un schéma cohérent, qui permettrait à la fois de préserver les milieux et les espèces et de faire découvrir les espaces les moins sensibles.

La vulnérabilité la plus importante, en ce qui concerne la population de Grand Murin, se situe au niveau du gîte de reproduction.

### 4.4. DESIGNATION DU SITE

L'habitat 9410 comprend en fait deux formations assez différentes dans leur fonctionnalité :

- la première est représentée par des sapinières (souvent remplacées par de l'Epicéa allochtone) hyperacidiphiles à Myrtille, Airelle et Callune colonisant des sols podzolisés sur grès ;
- la seconde, des pessières-sapinières localisées sur des chaos de grès au surplomb du marais de la Maxe.

### 4.5. REGIME DE PROPRIETE

La partie montagnarde du site est dans sa quasi totalité (presque 90%) propriété de l'Etat (forêt domaniale) et gérée par l'Office National des Forêts. Quelques parcelles (enclaves prairiales ou forestières) sont des propriétés privées. Le reste du site (sommet du Grossmann, 9,3%) est une forêt indivise, propriété de sept communes : Oberhaslach, Niederhaslach, Urmatt, Dinsheim, Heiligenberg, Still et Lutzelhouse. Cette forêt est gérée par l'Office National des Forêts.

La partie collinéenne est publique pour 1500 ha. Elle se distribue entre plusieurs forêts communales. Le restant des boisements et les milieux ouverts appartiennent à des privés.

### 4.6. DOCUMENTATION

Groupe Tétrás Vosges, (1997). - Le Grand Tétrás sur le territoire du Parc ; synthèse 1995-96, bilan et propositions d'actions. - PNR des Ballons des Vosges, Minist. de l'Environnement, 34p.

Groupe Tétrás Vosges, (1997). - Le Grand Tétrás, question de survie - Grand Tétrás et Gelinotte des bois, bilans et perspectives pour les tétraonidés dans le massif vosgien. Annales des journées techniques du Groupe Tétrás Vosges (2-3 décembre 1995). - Minist. de l'Environnement, 215 p.

Office National des Forêts, Direction Régionale Alsace, (1997). - Propositions des sites éligibles au réseau Natura 2000 de l'ONF Alsace pour les forêts domaniales.- annexe 3.

ROCAMORA G., (1993.) - Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France. - I.P.O. Minist. de l'Environnement.

OBERTI D., (1990). - Catalogue des types de stations forestières des Vosges alsaciennes. - Ministère de l'Agriculture et de la Forêt.

VANDEL J.M., (199?). - Le Lynx dans le Massif Vosgien, situation en 1996. - Office National de la Chasse.

Office National des Forêts, Direction Régionale Alsace, (1998). - Sites proposés au titre de la seconde liste par l'Office National des Forêts. Analyses et avis sur les sites soumis à consultation.

Office National des Forêts, Direction Régionale Alsace (1998).- Projet d'Aménagement forestier de la forêt domaniale du Donon.

Office National des Forêts, Direction Régionale Alsace (1996).- Aménagement forestier de la forêt domaniale d'Engenthal : 1995-2009.

UNTEREINER, Alain (2005) - La directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats ainsi que la faune et la flore sauvage et le Dicrane vert en Alsace, 13 p. ONF - DIREN Alsace

BARATAUD M. et Al, 2000 - Sites Natura 2000. Définition des aires d'études pour une cartographie des habitats de chasse à chiroptères.

GEPMA (en prép.) - Plan de restauration régional des chiroptères 2007-2011.

ODONAT (Coord.), 2003 - Les listes rouges de la nature menacée en Alsace. Collection conservation, Strasbourg, 479 p.

ROUE S.Y. et BARATAUD M. (coord. SFPEM), 1999 - Habitats et activités de chasse des chiroptères menacés en Europe synthèse des connaissances actuelles en vue d'une gestion conservatrice. Le Rhinolophe, n° spécial, 2 : 136 p.

Raphaël SANE, automne 2006 - Définition de sites significatifs pour la préservation du crapaud sonneur à ventre jaune et de quatre espèces de chauves-souris en Alsace. 73 p. Diren Alsace.

Société Botanique d'Alsace, s.d. - Données diverses sur la flore d'Alsace. Base de données Brunfels, société botanique d'Alsace (Sophie 0333)

TINGUY H., 2002 - Notules bryologiques - Bryophytes peu signalées ou nouvelles pour les Vosges et l'Alsace. Bulletin de la Société d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie de Colmar 64 : 82-86.

HOFF Michel, 1976. - Contribution à l'étude phytoécologique des champs de fractures des Vosges. Mémoire de diplôme d'études approfondies en écologie végétale. ULP Strasbourg. 1 carte 1-46p.

HAUSCHILD R., MICHAUX C., 1999. - Cartographie et hiérarchisation des zones AOC viticoles entre Marlenheim et Châtenois. Tome 1 : méthodologie et résultats. Tome 2 : annexes. Ministère de l'Agriculture et de la pêche, DIREN Alsace, ONF, direction régionale Alsace.

## 5. PROTECTION DU SITE ET RELATIONS AVEC CORINE

### 5.1. TYPES DE PROTECTION aux niveaux national et regional

CODE	% COUVERT.
FR24	50
FR06	0
FR07	9
FR23	35
FR12	2

### 5.2. RELATION AVEC D'AUTRES SITES PROTEGES

#### désignés aux niveaux national ou régional:

TYPE CODE	NOM DU SITE	TYPE DE CHEVAUCHEMENT	% COUVERT.
FR06	R.B.D. intégrale de la tourbière de la Maxe		0
FR07	R.B.D. du Massif du Schneeberg-Baerenberg		9
FR24	Forêts communales indivise des sept communes		50
FR23	FD d'Engenthal, du Donon, de Lutzelhouse et de Haslach		35
FR12	Ruines autour de Nideck		2

#### désignés au niveau international:

### 5.3. RELATION AVEC DES SITES CORINE BIOTOPES

## 6. IMPACTS ET ACTIVITES SUR LE SITE ET AUX ALENTOURS

### 6.1. IMPACTS ET ACTIVITES GENERAUX ET PROPORTION DE LA SUPERFICIE DU SITE AFFECTE

#### IMPACTS ET ACTIVITÉS SUR LE SITE

CODE	INTENSITÉ	% DU SITE	INFLUENCE
160	A B C	90	+ 0 -
161	A B C	10	+ 0 -
162	A B C	25	+ 0 -
220	A B C	5	+ 0 -
230	A B C	100	+ 0 -
290	A B C	70	+ 0 -
501	A B C	2	+ 0 -
502	A B C	1	+ 0 -
974	A B C	2	+ 0 -
976	A B C	90	+ 0 -
102	A B C	5	+ 0 -
110	A B C	70	+ 0 -

#### IMPACTS ET ACTIVITÉS AUX ALENTOURS du site

CODE	INTENSITÉ	INFLUENCE
162	A B C	+ 0 -
608	A B C	+ 0 -
690	A B C	+ 0 -
140	A B C	+ 0 -

### 6.2. GESTION DU SITE

#### ORGANISME RESPONSABLE DE LA GESTION DU SITE

Office National des Forêts - Direction Régionale Alsace  
Cité Administrative 14, rue du Maréchal Juin 67084 STRASBOURG CEDEX

Oeuvres de Notre Dame pour le compte de la ville de Strasbourg

#### GESTION DU SITE ET PLANS

Les sites du Schneeberg et du Donon font l'objet de la part de l'Office National des Forêts d'une gestion Grand Tétrás en respect de la directive Grand Tétrás (1991).

La mise en oeuvre de la directive "Tétrás" implique dans les zones d'action prioritaires à caractère de réserve des règles sylvicoles. Ces règles visent à recréer ou maintenir un biotope favorable à l'espèce. Le statut de réserve biologique est prévu sur une série individualisée ; le traitement se fera en futaie jardinée par bouquets ou en futaie irrégulière par parquets. Les bouquets et parquets sensibles (places de chant, hivernage et élevage des nichées) sont cartographiés, et matérialisés sur le terrain.

Sur le massif du Donon, un enclos de 53 ha a été créé afin de diminuer la pression du grand gibier (sanglier notamment) sur les biotopes de vie du Grand Tétrás.

Le site de la tourbière de la Maxe ne fait l'objet d'aucune intervention de la part de l'O.N.F. que ce soit pour des travaux ou des aménagements.

Pour la forêt domaniale du Donon, un plan d'aménagement devrait être approuvé courant 1998. Il comprend : une RBD "Tourbières", des sites d'intérêts écologiques particuliers (falaise, îlots de vieillissement...), une série de production-protection avec un groupe futaie régulière-régénération naturelle progressive et un groupe futaie irrégulière.

Pour la forêt domaniale d'Engenthal, l'aménagement forestier (1995-2009) prévoit

---

une seconde série traitée de façon à conserver le caractère subnaturel des biotopes à "Tétras". Elle se décline en trois groupes : le premier de 100 ha sera constitué de peuplements productifs traités en futaie irrégulière par parquets ; le deuxième de 91,42 ha sera constitué de peuplements productifs irréguliers, traités en futaie jardinée par bouquest ; le troisième de 90,20ha sera constitué de zones à protégées (formations de crêtes, éboulis, tourbières) classées en attente.

Pour ces trois groupes, les recommandations pour la protection du Tétrás dans les Vosges seront appliquées.

La forêt domaniale de Lutzelhouse fait l'objet d'un aménagement traditionnel (1992-2011). Les peuplements sont conduits en futaie régulière et comprennent : 39% de Sapin pectiné, 26% de Douglas, 20% d'Épicéa commun, 11% de Hêtre, 2% de Pin sylvestre, 1% de Chêne sessile et 1% de Mélèze d'Europe.

La forêt domaniale de Haslach fait l'objet d'un plan d'aménagement forestier qui assure la pérennité du couvert forestier, condition nécessaire à la conservation de la mousse *Dicranum viride*.

La forêt indivise des sept communes est traitée en futaie régulière. La reconquête de cette ancienne vaste surface de pacages communaux s'est faite notamment par plantations d'Épicéa allochtone.

Un projet de réserve biologique forestière est en cours en vue de la conservation du Grand Tétrás, sur une surface de 95,9 ha.

Les forêts communales de Strasbourg et Westhoffen sont des chênaies productives, mais leur mode de gestion convient aux besoins du Grand Murin.

---

## 7. CARTE DU SITE

### *Carte physique*

<b>N° NATIONAL DE LA CARTE</b>	<b>EHELLE</b>	<b>PROJECTION</b>	<b>DONNEES NUMERISEES DISPONIBLES(*)</b>
IGN 12	100000	Lambert Conformal Centre (FR)	
IGN 3716 OT	25000	Lambert Conformal Nord (FR)	
IGN 3616 OT	25000	Lambert Conformal Nord (FR)	
IGN 3715 OT	25000	Lambert Conformal Nord (FR)	
IGN 3617 ET	25000	Lambert Conformal Nord (FR)	

*(\*) Référence à l'existence de données numérisées*

*Photographie(s) aérienne(s) jointe(s):*

## 8. DIAPOSITIVES

## 4. DESCRIPTION DU SITE

### 4.7. HISTORIQUE